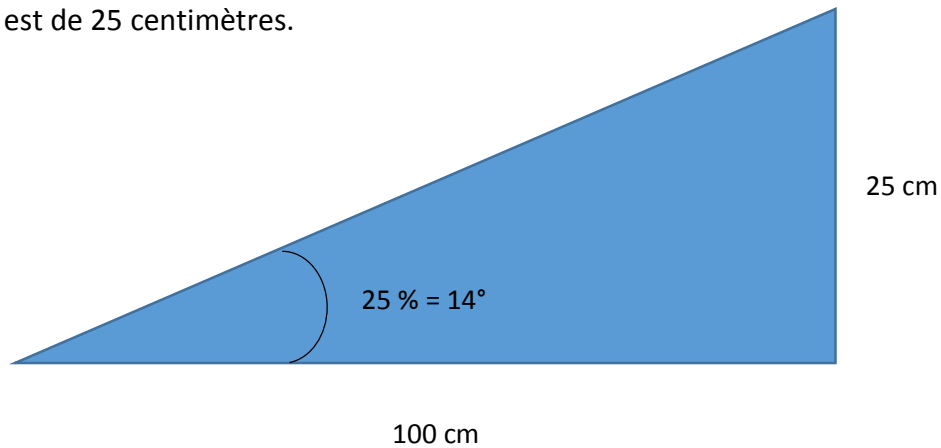


## Tableau de concordance entre % et degrés

Dans le règlement du PLU, il est prévu des pentes minimum exprimées en %.

Par exemple, une pente de 25% signifie que pour 100 centimètres à l'horizontale, la hauteur est de 25 centimètres.



Afin de vérifier que votre projet correspondant bien à la réglementation du PLU, voici un tableau de correspondance en les % et les angles exprimés en degrés.

Pourcentages	Degrés
15 %	8°30
20 %	11°15
25 %	14°00
30 %	16°45
35 %	19°15
40 %	21°45
45 %	24°15
50 %	26°30
55 %	28°45
60 %	31°00
65 %	33°00
70 %	35°00
75 %	37°00
80 %	38°30
85 %	40°15
90 %	42°00
95 %	43°30
100 %	45°00